

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Les présentes conditions générales de vente sont valables pour toutes nos ventes, livraisons et travaux effectués par nos soins, à moins qu'elles n'aient été modifiées ou complétées par un accord écrit. Par le fait de nous passer une commande, la client déclare ainsi accepter nos conditions.**
2. **Offres**  
La validité de nos offres est limitée dans le temps selon les données précisées dans l'offre elle-même. En ce qui concerne les annexes jointes à nos offres (telles que descriptions, images, dessins, spécifications, etc.), des modifications restent réservées.  
Nos offres sont de nature confidentielle et ne peuvent être portées à la connaissance que des seules personnes qui sont chargées de les étudier.  
La propriété et les droits d'auteur sur tous les dessins, projets, schémas et devis restent les nôtres. A notre demande, ces documents doivent nous être restitués si une commande ne suit pas notre offre.
3. **Conditions de livraison et de paiement / TVA**
  - a. Nos livraisons sont payables, net de tous rabais, dans les 30 jours suivant la date de la facture.
  - b. Les commandes importantes sont, en général, livrées franco domicile, emballage compris.
  - c. Le matériel d'emballage - pour autant qu'il soit compris dans nos prix - n'est pas repris; les emballages spéciaux restent notre propriété ou peuvent être cédés à l'acheteur au prix de revient.
  - d. La taxe à la valeur ajoutée (TVA) sera imputée selon les dispositions légales. En cas de changement du taux de TVA, la facturation sera adaptée au taux en vigueur lors de l'émission de la facture. Une hausse du taux de TVA sera à la charge du client.
4. **Assurances**  
Toutes nos livraisons sont assurées contre les dégâts dus au transport jusqu'à la réception des marchandises par le destinataire. Une indemnisation par notre compagnie d'assurances nécessite que les marchandises soient contrôlées par le client dès leur réception afin de vérifier s'il n'y a pas eu de dégâts dus au transport et, le cas échéant, l'établissement d'un procès-verbal par les postes ou les chemins de fer, lequel doit nous être remis immédiatement.
5. **Délai de livraison**  
Nous mettons tout en oeuvre afin de pouvoir respecter les délais de livraison fixés; toutefois, nous n'encourrons aucune responsabilité juridique en cas de retard.  
Le délai de livraison commence à courir à partir de la confirmation définitive de la commande.
6. **Réclamations**  
Les réclamations pour livraison incomplète, fautive ou défectueuse doivent être faites immédiatement après la réception de la marchandise. Si des défauts cachés apparaissent plus tard, ils doivent être annoncés dès leur découverte. S'il n'y a pas de réclamation, la livraison est considérée comme acceptée.  
Nous attirons en particulier votre attention sur le point 4 (assurances).
7. **Exportation**  
Nos livraisons sont destinées exclusivement à l'utilisation en Suisse. L'exportation ne peut avoir lieu qu'avec notre consentement exprès donné par écrit. Cela est, en particulier, le cas pour les marchandises soumises, par le gouvernement suisse, à une interdiction d'exportation.
8. **Montage et installation**
  - a. Si une installation doit être effectuée par nos soins, l'acheteur est responsable de faire effectuer les travaux préliminaires nécessaires ainsi que le nettoyage des locaux, de manière à ce que les travaux d'installation puissent commencer sans obstacle.
  - b. Les installations effectuées par nos soins comprennent le montage, le branchement et la mise en service des appareils livrés, à l'exclusion des travaux de construction, tels que notamment conduits électriques et autres, de protection contre les radiations, constructions spéciales de plafonds ou de sols, travaux de maçonnerie ou de menuiserie, etc., qui doivent être exécutés, le cas échéant, selon les données mentionnées sur nos plans.
9. **Autorisation obligatoire - radioprotection**  
Selon les directives du Département Fédéral de l'Intérieur, l'utilisation d'installations à rayons-X nécessite une autorisation. Le Service Fédéral de l'Hygiène Publique, Section de Radioprotection attribue ces autorisations.  
Nous attirons expressément l'attention de nos clients sur cette obligation et leur offrons notre aide pour l'établissement des demandes d'autorisation et la préparation des plans concernant la radioprotection.
10. **Garantie**
  - a. Notre garantie couvre, pendant toute la durée du délai de garantie, fixé d'un commun accord, depuis le jour de la livraison ou de la fin des travaux de montage, tous les défauts qui peuvent être irréfutablement imputés à des défauts du matériel ou des fautes de fabrication.  
Notre garantie est cependant limitée, à notre choix, soit au remplacement ou à la réparation des appareils ou des pièces défectueuses, soit au remboursement du prix facturé des appareils ou des pièces non remplacées.
  - b. Toute défectuosité due à un maniement ou une utilisation impropre est exclue de la garantie.
  - c. Nous déclinons toute responsabilité pour des transformations ou des réparations qui n'auraient pas été effectuées par notre maison ou par des personnes désignées par nous-mêmes.  
Le délai de garantie est d'une année, à l'exclusion:
    - des pièces soumises à l'usure,
    - des tubes sous vide pour lesquels seules les conditions de garantie fixées par le fabricant sont valables.
11. **Responsabilité civile**  
Notre responsabilité civile, pour les dommages matériels ou corporels directs causés par nos employés ou nos produits, est limitée à ce que prévoient les dispositions légales actuellement en vigueur et les conditions de notre assurance responsabilité civile. En aucun cas, nous ne sommes responsables des dommages résultant de cas fortuits ou des dommages indirects causés aux clients.
12. **Réserve de propriété**  
Jusqu'au paiement complet du prix d'achat, nous gardons les droits de propriété sur les produits vendus, de même que la possibilité de procéder à l'inscription, si besoin est, au registre de réserves de propriété compétent.
13. **Lieu d'exécution**  
Lieu d'exécution pour les paiements, de même que le for judiciaire pour l'exécution des obligations des deux parties, est Alpnach Dorf.

**Leuag SA, 6055 Alpnach Dorf**